

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issu d'un lotissement
Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.
Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. -- [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

LOTISSEMENT : "Les Sainfoins"

Date du permis d'aménager : Accordé le **27/05/2024** sous le n° **PA 014 005 24 D0001**

Lot n° : **5** cadastré **ZM n° 79p5** pour une superficie de **546 m²**

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRES TRAVAUX le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

LE PLAN DE VENTE PROVISOIRE du lot indique :

En limite Ouest : 21.00m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération.
En limite Nord : 25.96m en bordure de la parcelle ZM.79p4 (Lot n°4).
En limite Est : 21.00m en bordure de la parcelle ZM.79p12.
En limite Sud : 26.06m en bordure de la parcelle ZM.79p6 (Lot n°6).

Dressé le : 16 / 10 / 2024 par Vincent DELALANDE
Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE
Signature :

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes
Signature de l'acquéreur

Caractéristiques de la contenance cadastrale :

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant.
Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.
Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

Caractéristiques de la superficie réelle :

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contrairement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales.
Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.



PLAN DE VENTE PROVISOIRE

DEPARTEMENT : **CALVADOS**
COMMUNE : **VALAMBRAY/AIRAN**
NOM DU PROGRAMME : **Lotissement "Les Sainfoins"**
N° PERMIS D'AMENAGER : **PA 014 005 24 D0001**



LOT N°5

SUPERFICIE : 546 m²

SURF.PLANCHER MAX : 250 m²

SECTION : ZM n°79p5

MAITRE D'OUVRAGE

3J PROMOTION

9 rue Sadi Carnot - 14000 CAEN

Tél : 02.31.08.36.80
3j-promotion.fr

MAITRE D'OEUVRE

ATELIER BASILE LHULLIER
Paysagiste-concepteur

25 rue des Roches

14120 MONDEVILLE
Tél : 06.32.19.76.84
atelier.basile.lhullier@gmail.com

GEOMETRE

GEOSAT NORMANDIE
Géomètre Expert

542 avenue des Dignes - Parc Normandika

14123 FLEURY-SUR-ORNE

Tél : 02.31.82.08.20.

Dressé le : 16/10/2024

Version : 2

Par : S.M.

PLAN DES SERVITUDES

Echelle:1/250



LEGENDE :

- Terrain destiné à la construction. Se reporter au PLU et au règlement de lotissement
- Espace vert
- Marquage au sol
- Place de stationnement commun
- Boîte ou piquet bois
- Cotation de lot
- Cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux
- Cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (courbes de niveaux)
- Numéro de lot et superficie approchée
- Périmètre du lotissement (sous réserve du bornage périmétrique définitif)
- Accès interdit
- Haie restaurée/créée par l'aménageur à conserver
- Emprise des équipements collectifs
- Espace non clos
- Zone constructible
- Retrait de constructibilité
- Enrobé noir sur chaussée

LEGENDE RESEAUX

- Boîte et branchement Eaux Usées
- Mât éclairage public - Type, nombre et position indicatifs, ils seront confirmés par une étude d'éclairnement.

Coffrets et regards raccordés par branchements type tous réseaux

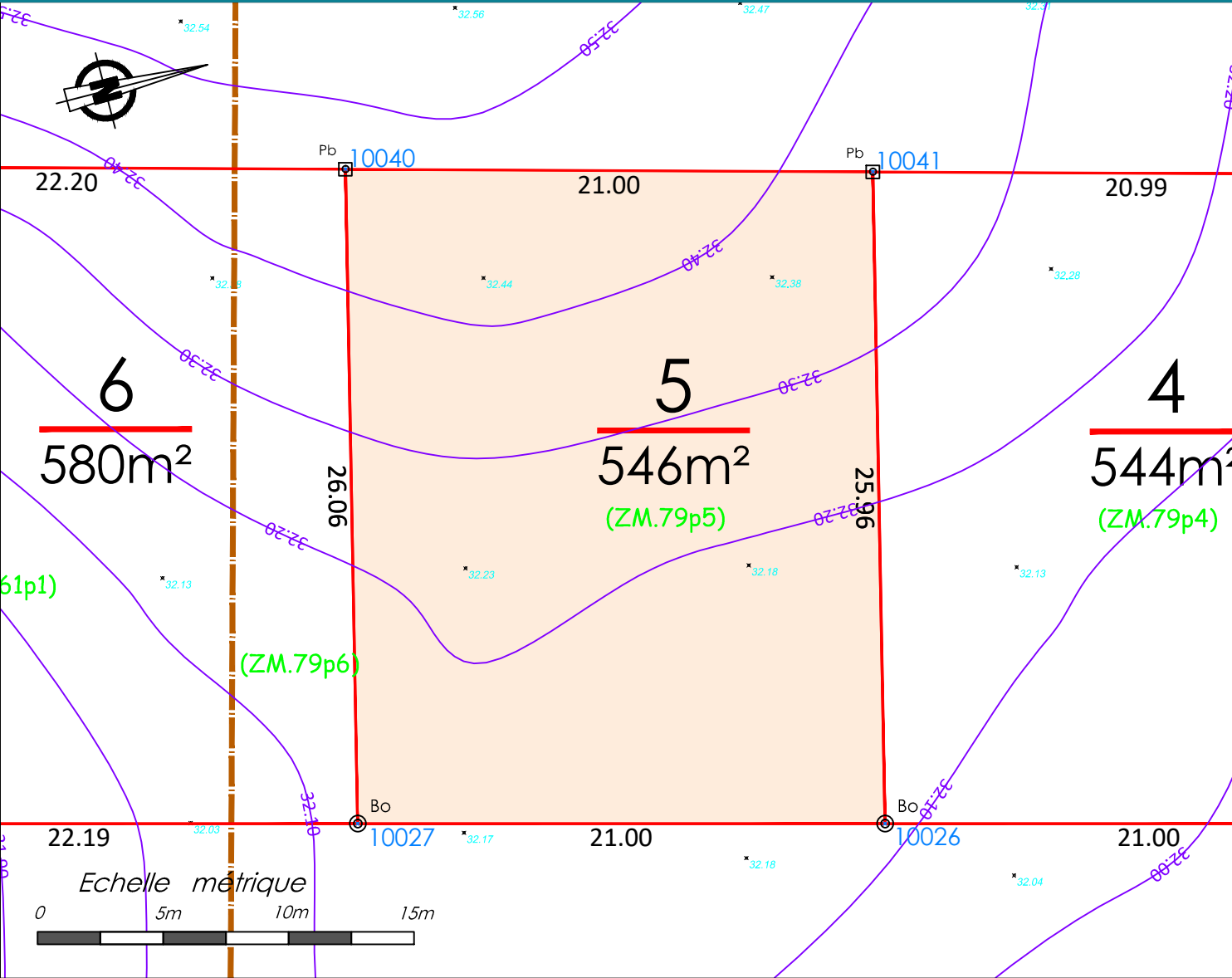
- Limite de propriété
- Domaine public
- Citerneau Eau Potable
- Coffret TELECOM
- Coffret ENEDIS

Notes:

- Le tracé des voies, les emplacements des ouvrages et plantations pourront varier pour des raisons techniques lors de la réalisation des travaux.
- Les emplacements définitifs des groupes de boîtes aux lettres seront définis en concertation avec la mairie et les différents intervenants concernés lors de la réunion préparatoire préalable aux travaux.
- Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots au droit des pans coupés des limites privatives, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres. Les accès privatifs et emplacements de stationnement privatif seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.
- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.
- les cotes TN seront modifiées en fonction des terrassements réalisés pendant les travaux de viabilisation.

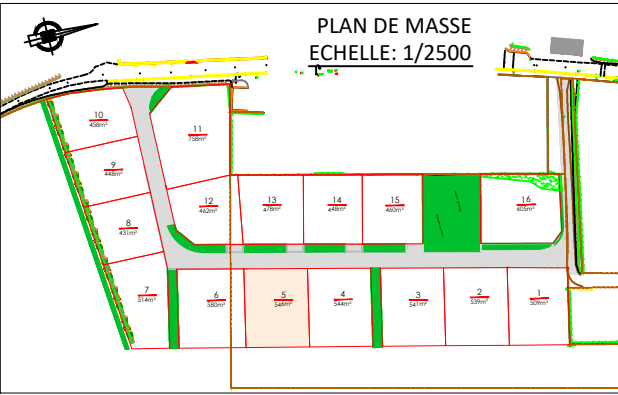
PLAN DE BORNAGE

Echelle:1/250



- Les surfaces et cotations ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

Coordonnées des points implantés rattachées dans le système RGF 93 CC49		
MAT	X	Y



Lot n°5
Superficie : 546 m²
Section ZM n° 79p5

GEOSAT NORMANDIE

GEOMETRE EXPERT

542 Av des Dignes - 14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tel : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821
26 place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LO
Tel : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21